



Combien de temps après la conciliation?

Par **Gaya67**, le **11/03/2016** à **11:09**

Bonjour mon avocate a envoyé à mon mari une demande de conciliation, et combien de temps après cette conciliation le divorce a t il lieu?

Dois t il être accompagné d'un avocat? d'après moi il n'en a pas.... il m'a demandé de faire une liste de souhait matériel... et vu qu'il n'a pas d'avocat, je ne vois pas pourquoi je devrais lui faire...

merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **11/03/2016** à **12:04**

Bonjour, pour divorce, il faut au moins un avocat si vous êtes d'accord entre vous, divorce à l'amiable. Si vous êtes en désaccord, par exemple sur le partage des biens, il vous faudra chacun un avocat. Puisque vous avez déjà un avocat, voyez avec lui ce que vous pouvez demander en fonction de ce que vous voulez, vous verrez bien après si votre mari est d'accord. La procédure de divorce prendra plusieurs mois selon l'encombrement du tribunal dont vous dépendez, cordialement